

DELIB 03-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VIVIERS-LES-MONTAGNES**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 9 Date de la convocation : 11/03/2024
En exercice : 17 Date d'affichage : 11/03/2024
Qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-deux mars à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Joseph BRAMARDI, Vice-Président.

Présents : Marie-Rose LADOWICHT, Maud FLAMANT, Jean-Michel MAUREL, Joseph BRAMARDI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Arlette GLORIA, Mireille PELOZO, Yvonne NEGRE,

Pouvoirs : Mme Monique BERTRAND pouvoir à Arlette GLORIA, Alain VEUILLET pouvoir à Marie-Rose LADOWITCH,

Absents : Pascale PRADES, Sylvie CALAS, Isabelle de VIVIES

Retard : Christelle COURTOIS-SABARTHES arrivée pour la délibération 02-2024 à 18h16.

Secrétaire : Marie-Rose LADOWICHT

**Objet de la délibération : DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à la somme de : 8 407.54€, Monsieur le Vice-Président propose au conseil d'administration d'affecter la totalité de cette somme au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la totalité de la somme de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 au 002 en recettes de fonctionnement, soit : 8 407.54 €. (Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention :0)

La secrétaire de séance
Marie -Rose LADOWICHT

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Vice-Président du CCAS,
Joseph BRAMARDI

